



Impôts apres la régularisation

Par **ElvisCL**, le **02/04/2017** à **21:54**

Bonjour,

J'ai une doute pour payer mes impôts. Quand je suis venu en France en septembre 2013 avec Visa de travaille (j'ai travaillé au sein de l'académie de Lyon) et j'ai gagné moins de 900 euros par mois, à la fin du contrat je savais pas comment faire pour payer mes impôts et après mon visa était périmé et je suis resté en France illégal, j'ai eu un cdi dans une association et j'ai gagné moins de 400 euros par mois, maintenant que j'ai pu régulariser ma situation (j'suis Pacsé et j'ai le récépissé de VPF en attendant la fabrication de mon titre) je voulais savoir comment je peux faire pour déclarer mes impôts depuis septembre 2013 jusqu'à maintenant, où dois-je aller et quel document demander et quoi dois-je dire ?

Merci beaucoup de vos réponses

Par **Visiteur**, le **02/04/2017** à **22:43**

Bonsoir,

Rendez vous simplement au cente des impots, mais les sommes que vous évoquez sont de toute manière inférieures au seuil d'imposition.

Par **ElvisCL**, le **03/04/2017** à **20:36**

Merci de votre réponse, dans ce cas là dois-je déclarer que celles de l'année dernière ou

quand meme celles depuis 2013 ?

Merci